



MAIRIE D'ORNEX
Département de l'Ain
République Française

D 2026 02 26 007

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

26 FÉVRIER 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : le 20 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents	O. GUICHARD, C. BIOLAY, M. GIRIAT, M-C. ROCH, Michèle GALLET, M. FOURNIER, M. GALLET, J. DAZIN, J-M. PALINIEWICZ, Y. DUMAS, R. OTZENBERGER, M. GRENIER, A. BOUSSER, M. LAPTEVA, J-O. RABOT, L. JACQUEMET, P. GUINOT, J. DIZERENS
Absents excusés	S. MANFRINI, W. DELAVENNE, G. MASRARI, H. GRANGE, M. CHALENDAR, A. NEUSSER
Absents	D. GANNE, V. KRYK, C. TOWNSEND
Procurations	S. MANFRINI à C. BIOLAY, W. DELAVENNE à O. GUICHARD, H. GRANGE à J. DIZERENS, M. CHALENDAR à P. GUINOT, A. NEUSSER à A. BOUSSER
Assistaient	I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, J. BRUNET, assistante du Maire

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

7. Finances – Subvention 2026 pour l'AMCO (Amicale des Collègues d'Ornex)

La commission Finances du 3 février 2026 a étudié la demande de subvention déposée par l'AMCO auprès de la commune.

Afin de passer la commande des chèques vacances pour l'été 2026 et tenir compte des délais de livraison de l'ordre de 5 semaines, l'AMCO a besoin de liquidités rapidement.

Le budget des subventions aux associations pour 2026 s'élève à 85 000 € (Chapitre 65 – Article 6574) et le montant de la subvention proposée à l'AMCO s'élève à 32 500 €. Cette somme ne tient pas compte des médailles du travail pour 2026.

Cette subvention correspond à l'adhésion de 65 agents communaux et d'une enveloppe de 500 € par agent pour l'année, correspondant à des chèques vacances pour l'été, des chèques cadeaux de rentrée scolaire et des chèques cadeaux pour Noël.

ASSOCIATION	SUBVENTION
AMCO (Amicale des collègues d'Ornex)	32 500,00 €

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **VALIDE** l'attribution d'une subvention de 32 500 € à l'AMCO ;
- **DIT** que la dépense est inscrite au BP 2026.

Fait à Ornex, le 27 février 2026

La secrétaire de séance,
C. BIOLAY

Le Maire,
O. GUICHARD

Affiché et exécutoire le : 4 mars 2026

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.